

NE SCIONS PAS LA BRANCHE ...

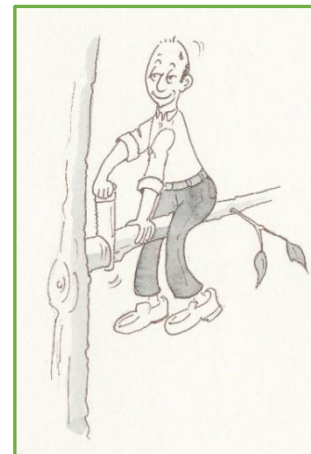
Droit privé : Le bon sens va-t-il enfin l'emporter ?

La dénonciation de la Convention collective et des accords sur l'aménagement du temps de travail était la mauvaise idée au mauvais moment ; le CNEAP et le GOFPA ne le reconnaissent toujours pas. Pourtant, lors de la Commission paritaire des 5 et 6 novembre 2020, les organisations syndicales ont montré que le passage en force n'est pas une option acceptable.

Le Snec-CFTC a obtenu l'établissement d'un agenda-type pour des négociations loyales qui pourraient commencer dès que toutes les conditions seront réunies et qui pourraient se poursuivre bien au-delà de Février 2021. Le collège employeur a fait une proposition de principe sur ces points aux organisations syndicales. Elles donneront leur réponse en décembre.

Dans cet agenda théorique **le Snec-CFTC a obtenu que soient intégrées à la négociation les notions de conditions de travail, de responsabilité sociétale des entreprises et de qualité de vie au travail.**

Le collège des employeurs a présenté une nouvelle page de son projet conventionnel : une nouvelle classification fondée sur trois degrés (ouvrier/employé, technicien, cadre) modulés ensuite par des critères classants (autonomie, relationnel, formation...) et une progression de l'ancienneté selon une grille par pourcentage, commune à tous les salariés. A suivre ...



ADHÉREZ !
Le Snec-CFTC
vous soutient,
vous conseille,
vous défend.

TUTAC-APP

(Appui à la prise de poste)

Le Ministère, en lien avec l'IFEAP et UNREP, propose un accompagnement à la prise de poste, appelé TUTAC-APP, pour TOUS les nouveaux enseignants en catégorie 3.

Une formation obligatoire donne accès, dès la prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant et permet de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans sa pratique quotidienne.

Un "classeur" TUTAC-APP est remis à tous les nouveaux enseignants. Il est également disponible en ligne sur :

<https://chlorofil.fr/tutac-app>

Ce classeur donne les bases des connaissances, compétences et comportements qui seront à enrichir en fonction des interrogations, recherches et pratiques professionnelles.

Il est composé de 4 grandes parties :

1. Connaître l'enseignement agricole
2. S'insérer dans l'enseignement agricole
3. Exercer son métier au quotidien
4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

ENSEIGNANTS DE DROIT PUBLIC

Remplacement départ en formation

Pour remplacer les enseignants en formation (concours interne ou appui à la prise poste cat. 3) un **financement** est prévu en HSE pour les enseignants de droit public ou en heures article 44 pour les contrats de droit privé.

Concours

Pré-inscriptions : **3/11 au 30/11** (concours externe)

3/12 au 05/01 (concours interne)

<https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>

	2 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie
Externe	- Mathématiques - Biologie-écologie - Produc. végétales	- Lettres-histoire - SESG de l'entreprise
Interne	- Histoire-géographie - Documentation - Mathématiques - Biologie-écologie - Produc. végétales	- Lettres-histoire - ESC - SESG de l'entreprise - ESF

Notes de service : [2020-674](https://www.concours.agriculture.gouv.fr/) (Cat 2) – [2020-672](https://www.concours.agriculture.gouv.fr/) (cat 4)

Liste d'aptitude EPS

Nombre de postes	2 ^{ème} cat.	4 ^{ème} cat.
2020/2021	3	6
2021/2022	4	6
2022/2023	4	7